



Ville de Porrentruy

Histoire Vie Nature Formation

Directives relatives à l'aire d'accueil provisoire pour les camping-cars durant la période estivale 2020

La directive ci-dessous est une reproduction du texte officiel en vigueur à Porrentruy. Cette copie est réalisée dans le but d'uniformiser nos règlements et de garantir la cohérence de la mise en page. Elle est fournie à titre informatif et ne constitue pas l'original.

Les termes utilisés pour désigner des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

Le Conseil municipal arrête :

Principe

Article 1

La présente directive a pour but de définir les modalités d'accueil provisoire des camping-cars sur le territoire communal durant la période estivale 2020.

Stationnement

Article 2

Le stationnement des camping-cars est interdit entre 2200 et 0600 en dehors des zones prévues à cet effet, soit le Quai de l'Allaine, l'aire de repos de l'A16 (jonction Porrentruy-Ouest) et le nouveau site derrière le château. Des panneaux d'interdiction et d'information seront installés dans les parcs stratégiques tels que l'école de l'Oiselier, MTS, de la rue du Jura, du Voyeboeuf et de la Colombière.

Terrain d'accueil

Article 3

Un terrain situé à proximité immédiate du château, propriété de la République et Canton du Jura, a été choisi pour accueillir les camping-cars, ceci en accord avec le propriétaire, Jura-Tourisme, la Municipalité de Porrentruy et l'exploitant de la ferme du château.

Accueil et gestion

Article 4

L'accueil et la gestion administrative des touristes est de la responsabilité de l'exploitant de la ferme du château, soit M. Claude Gerber.

Durée de stationnement

Article 5

La durée maximale de stationnement est de 72 heures.

Déchets

Article 6

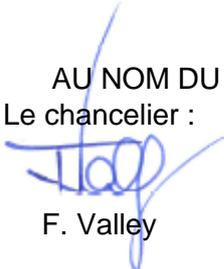
Des sacs taxés de 17 litres sont mis à disposition par la Commune de Porrentruy.

Entrée
en vigueur

Article 7

La présente directive entre en vigueur le 6 juillet 2020.

Porrentruy, le 6 juillet 2020

AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL
Le chancelier :  F. Valley
Le maire :  G. Voirol